

AR PREFECTURE

032-200061257-20210915-09202102-0E
Regu le 20/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 8 septembre 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 15 du mois de septembre (15.09.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 septembre 2021, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 18

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 1

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) donne pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)

ABSENTS : 1

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL

DELIBERATION N°09/2021-02
ELECTION DES 2EME ET 4EME VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Février 2016 portant création du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui prévoit que les Vice-Présidents sont au nombre de 4 et élus selon les modalités suivantes :

- 2 sont élus parmi les représentants délégués du Conseil départemental, et par ces derniers,
- 2 sont élus parmi les représentants délégués des autres membres adhérents, et par ces derniers ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 qui ont entraîné consécutivement la désignation par le Conseil départemental de nouveaux délégués afin de le représenter au sein du Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique ;

Considérant que suite à ces élections, il y a lieu de procéder à l'élection des 2 Vice-Présidents (2^{ème} Vice-Président et 4^{ème} Vice-Président) délégués du Conseil départemental ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui fixe la constitution du Bureau du Syndicat, à savoir le Président, les 4 Vice-Présidents et les Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur ;

Vu le règlement intérieur du syndicat ;

Il convient de procéder à l'élection des 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Présidents du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, élus parmi les représentants délégués du Conseil départemental et par ces derniers.

Le Conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Thierry DELBREIL
- M. Christian QUATRE

Pour chaque élection, le Président du syndicat procède à l'appel à candidature et puis invite le Conseil syndical à procéder au vote.

Se sont déclarés candidats à la fonction de 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte :

- Mme Catherine BOURDONCLE

Se sont déclarés candidats à la fonction de 4^{ème} Vice-Président du syndicat mixte :

- Mme Marie-Claude NEGRE

Les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour faciliter l'organisation et le dépouillement et pour raisons sanitaires, le vote électronique est le dispositif utilisé.

Un boîtier destiné au vote électronique est remis à chaque délégué départemental.

En cas de procuration, le boîtier de leur mandant leur est également remis.

Pour rappel, chaque boîtier est configuré pour l'élu concerné en fonction du nombre de voix affecté à la structure membre qu'il représente au sein du syndicat, comme le prévoient les statuts, à savoir :

| Membres concernés par le vote | Nombre de voix |
|---------------------------------|-----------------|
| 8 délégués ayant 41 voix chacun | 328 |
| TOTAL | 328 voix |

De plus, conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du Syndicat Tarn-et-Garonne Numérique est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

Vu le procès-verbal d'élection des 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Présidents annexé à la présente délibération, et retraçant le déroulé des votes,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELUE** Mme Catherine BOURDONCLE, 2^{ème} Vice-Présidente et LA DECLARE installée
- **PROCLAME ELUE** Mme Marie-Claude NEGRE, 4^{ème} Vice-Présidente et LA DECLARE installée
- **ACTE** que ces 2 Vice-Présidentes nouvellement élues font partie et siègent au Bureau syndical

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **20 SEP. 2021**

et de la publication le **20 SEP. 2021**

Fait à Montauban, le 15 septembre 2021



Le Président,
Jean-Michel BAYLET